



Les origines de la discrimination « raciale », ethnique et culturelle en France

Raymond Curie

Sociologue,

formateur / enseignant à l'ARFRIPS
et à l'Université Lyon II dans le cadre d'un partenariat pédagogique.

Raymond Curie rappelle le contexte historique, politique et culturel des origines de la discrimination en France depuis le XVI^e siècle.

Il rapporte les arguments et idées des partisans de la colonisation et théoriciens de l'extrême droite et ceux des opposants à la colonisation.

Il propose aussi quelques moyens de lutte contre les discriminations à mettre en place.

Les origines de la discrimination concernant les populations étrangères prennent racines dans deux grands axes essentiels : tout d'abord les argumentations des partisans de la colonisation depuis le XVI^e siècle et en parallèle les idées des théoriciens de l'extrême droite depuis le XIX^e siècle.

Les arguments des partisans du colonialisme :

Le premier débat important sur le colonialisme a eu lieu à Valladolid en Espagne dans les années 1550 et 1551, il a opposé deux personnalités religieuses : Bartolomé de Las Casas et Juan Ginès de Sepulveda. Le premier partisan d'un colonialisme pacifique, le deuxième soutenant le recours à la force. Les deux étant partisans d'une conversion des Indiens au christianisme. On appellera cette opposition : La controverse de Valladolid. En ce qui concerne la France du XVI^e au XVIII^e, celle-ci occupera de nombreux territoires en Amérique du Nord et aux Antilles avec une logique de concurrence coloniale avec l'Angleterre. La période de l'esclavage imposée à des populations d'Afrique noire, va permettre aux puissances coloniales et notamment la France de développer des territoires à leurs profits mais aussi d'effectuer du commerce



au meilleur coût. C'est au XVII^e et au XVIII^e siècle que la « traite des noirs » contribue au développement des grandes compagnies commerciales et à l'expansion coloniale. Le pouvoir royal fournit une assise juridique à l'esclavage avec le *Code Noir* rédigé par Colbert et promulgué par Louis XIV en 1695. L'Eglise à l'époque rassure les consciences. Dans son *Avertissement aux Protestants* Bossuet rappelle que :

« Condamner l'esclavage reviendrait à condamner le Saint-Esprit qui ordonne aux esclaves par la bouche de Saint-Paul de demeurer en leur état et n'oblige pas le maître à les affranchir ».

Montesquieu dans *L'esprit des lois* (1) dénonce les arguments des esclavagistes d'une manière ironique :

« Il est impossible que nous supposions que ces gens-là soient des hommes ; parce que si nous les supposons des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes chrétiens. »

L'argumentation du « sauvage » et de la malédiction biblique concernant les descendants de Cham, fils de Noé, ont servi d'alibis à l'esclavage. Jean-Jacques Rousseau démontre plus tard dans son livre *Du Contrat Social* (2) que l'esclavage ne peut résulter d'une convention normale et libre, il n'a d'autre fondement que la loi du plus fort. L'Abbé Raynal à la même époque dans son livre *Histoire philosophique des deux Indes* (3) combat les arguments des esclavagistes en montrant l'incompatibilité de cette pratique avec l'esprit du christianisme. Les idées des révolutionnaires de 1792 remettront en cause l'esclavage, Maximilien Robespierre le fera abolir en 1794.

Cependant c'est surtout après la Révolution, que la question coloniale va se développer. Tout d'abord avec Napoléon en Egypte puis lors de l'extension de l'Empire. L'approche

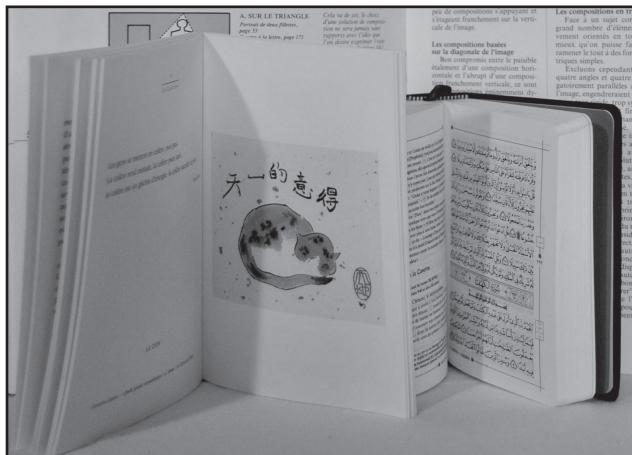
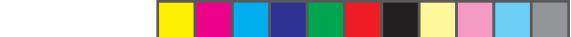
par l'assimilation dominera les débats mais jusqu'à la fin de la Restauration c'est surtout l'aspect mercantile qui sera important. Toutefois, c'est la conquête de l'Algérie de 1830 à 1847 qui va changer la donne, avec l'apparition d'une autre logique, celle de la colonisation de peuplement. La conquête de l'Algérie s'effectuera en réalité pour éviter de rembourser une dette sur le blé contractée par le Directoire vis-à-vis de l'Algérie. Mais le prétexte officiel déclaré, en sera la lutte contre les pirates barbaresques et la libération des esclaves chrétiens. Les révoltes antillaises sont revigorées par la Révolution de 1830, elles contribuent à ranimer le débat sur l'esclavage qui ne sera aboli qu'en 1848 grâce au combat de Victor Schoelcher. Le commerce français reprend de l'ampleur en Afrique puis en Chine à partir de 1845. Pendant la période du Second Empire, on assistera à une phase pré-impérialiste avec le maintien de certaines colonies.

Du discours colonial à l'idéologie coloniale

La défaite de 1870 contre l'Allemagne va permettre le développement d'un « parti » colonial pour redorer le blason de la France. Le but est de conquérir des territoires, s'emparer de richesses minières et développer les affaires commerciales. Selon Charles-Robert Ageron (4), le « parti » colonial est :

« Un comité de notables dirigé par des parlementaires et s'efforçant d'exercer une action politique. Mais ce parti était original en ce qu'il recrutait dans toutes les familles de pensée et qu'il n'avait pas d'ambitions électorales. »

Jules Ferry, républicain, célèbre pour les lois de 1881 et 1882 sur l'Ecole laïque, gratuite et obligatoire, était parallèlement partisan du colonialisme. Devenu Président du Conseil, il argumenta pour l'expansion de la France coloniale. En 1883, il obtint le vote



de la Chambre des députés pour des crédits militaires afin d'obtenir la conquête du Tonkin (1883 – 1891). La France possédant déjà des territoires au Sud en Cochinchine.

La devise de la République - Liberté, égalité, fraternité - ne concernait pas les populations indigènes qui n'étaient pas émancipées d'après l'avis du colonisateur. La conquête de territoires par la France et la soumission de peuples entiers étaient considérées comme normales, car ces peuples étaient jugés inférieurs. Le darwinisme social justifiait la conquête. Le but de la France était donc de permettre l'émancipation de ces peuples, mais cela prendrait du temps. C'est ainsi que les républicains pouvaient argumenter leurs discours sans renier selon eux *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui concernerait aussi plus tard les populations autochtones des pays conquis. De 1870 à 1880, l'exploration africaine se développe. En 1884 la Conférence de Berlin fixe l'ordre européen en Afrique. Les partisans du colonialisme se retrouvent dans plusieurs courants de pensée.

Dans les années 1880 / 1890 la droite française, par exemple, était avant tout nationaliste, elle souhaitait la revanche face à l'Allemagne, le colonialisme n'était pas sa priorité. Puis la totalité des partis de droite

soutiendront ensuite l'expansion coloniale. Une partie de la gauche républicaine sera quant à elle partisane de cette politique.

Des personnalités comme Jules Ferry et Léon Blum notamment argumenteront à propos des effets « progressistes » du colonialisme. Ils pensaient que cela permettrait aux peuples colonisés d'accéder au progrès et à la culture. C'est avec l'apparition des idées communistes portées par Karl Marx et Friedrich Engels en Europe, mais aussi Jules Guesde et Jules Vallès en France que le colonialisme sera réellement combattu.

Karl Marx et Friedrich Engels publieront en 1858 trois articles (5) dénonçant la conquête française en Algérie. Dès lors les partisans de la Révolution prolétarienne et internationale ne cesseront de dénoncer le colonialisme.

Lénine, dans un texte célèbre au IIe congrès de l'Internationale communiste en 1920 (6), expliquera l'importance de la prise en compte des questions nationales et coloniales pour le mouvement ouvrier.

Plus tard des divergences apparaîtront entre les marxistes révolutionnaires (trotskystes notamment) d'un côté et les partisans du stalinisme dans le PCF de l'autre, pendant la période de la Guerre d'Indochine et de la Guerre d'Algérie. Les premiers soutiendront jusqu'à la victoire le combat du Viet-Minh puis du FNL viet-namien mais également celui du FLN algérien, les seconds soutiendront le mot d'ordre « Paix en Indochine et Paix en Algérie ».

Le paradoxe du colonialisme

Tout d'abord apparaît la contradiction entre d'une part le colonialisme libre-échangiste avec la mise en valeur et la promotion d'entreprises mutuelles permettant la



défense de valeurs individualistes et d'autre part l'ouverture à une colonisation « émancipatrice » qui défend des valeurs universalistes.

Par ailleurs il existera toujours un certain malaise entre les concepts de la France républicaine et les pratiques du colonialisme. L'historien Gilles Manceron (7) explique la bataille argumentaire dans les assemblées et l'opinion publique qui opposa pendant la Révolution, les « colonistes » attachés au statu-quo, aux députés révolutionnaires partisans de l'abolition de l'esclavage et du colonialisme à la fin du XVIII^e siècle.

La période de la décolonisation après 1945

Les consciences européennes évolueront avec la période de la décolonisation. En France le Parti Communiste (avec certaines contradictions), le PSU et les organisations d'extrême gauche permettront des avancées conséquentes dans les débats d'idées. Les prises de position de Charles de Gaulle concernant l'Afrique puis l'Algérie marqueront aussi un tournant. Cependant ce sont les peuples colonisés eux-mêmes et leurs organisations qui ont contribué à l'accélération de l'Histoire. Des soldats du Maghreb, d'Indochine et d'Afrique Noire qui avaient combattu le Nazisme en Europe n'accepteront plus de subir le joug colonial et les privations de libertés démocratiques. Au niveau mondial, dans les années 60, les discours de Mao Tsé Tound, Ho Chi Minh et Che Guevara influenceront les principaux leaders tiers-mondistes. Ahmed Ben Bella, Mehdi Ben Barka, Gamal Abdel Nasser, Yasser Arafat, Patrice Lumumba, Malcolm X, contribueront au développement des idées d'émancipation et de libération à l'ensemble de la planète. Plus rien ne sera comme avant, l'émancipation de tous les peuples sera à l'ordre du jour.

Les idées d'Arthur de Gobineau et d'Alexis Carrel

L'inégalité des « races » d'Arthur de Gobineau

Le comte Arthur de Gobineau né en 1816 en région parisienne, en écrivant un essai paru en 1853 intitulé *Essai sur l'inégalité des races humaines* (8) est un des premiers théoriciens du racisme en France. En mêlant assertions scientifiques et préjugés populaires, il explique les inégalités entre les « races ». Il prend comme base de départ de ses analyses *l'Ancien Testament* qui parle des fils de Noé : Cham, Sem et Japhet dans un chapitre de la *Genèse*. Arthur de Gobineau considère ensuite l'évolution des trois « races » fondamentales : il reprend la descendance des trois fils de Noé et explique que les descendants de Cham (« race » noire) peuplèrent l'Egypte, L'Ethiopie et l'Arabie. Ensuite il montre qu'entre l'Asie et l'Afrique, plusieurs « races » se sont développées avec un métissage plus ou moins fort avec la « race » noire. Les descendants de Sem donnèrent les sémites (Juifs et Arabes notamment) avec également une part de métissage avec les noirs. Les descendants de Japhet donnèrent les indo-européens, et des peuples d'Asie. Les blancs d'Europe et notamment les Aryens sont considérés par lui comme supérieurs, car la « race » est la plus évoluée. Il considère les faits relatés dans la Bible comme historiques et ne tient pas compte des aspects symboliques, des extrapolations et des mythes. Arthur de Gobineau analyse ensuite chaque peuple un à un en expliquant leurs réussites ou leurs échecs selon la prédominance de tel ou tel élément ethnique en son sein mais avec une hiérarchie des races non-dissimulée 1) Blanche 2) Jaune et 3) Noire. Les descendants de Cham ont d'après la Bible subi une malédiction divine, car Cham aurait « soit vu la nudité de son père » ou, autre



interprétation, « aurait couché avec la femme de son père ». Pour lui, c'est la marque de l'infériorité des noirs, alors que rien de tel n'est dit dans l'Ancien Testament.

Il conclut que la « race » blanche est pour lui le principe vivifiant qui met en contact les « races » et permet la civilisation. Les empires coloniaux sont l'apogée de la domination blanche. Pour lui, le développement du métissage marquait un affaiblissement des « races » et notamment de la « race » blanche. Plus tard, l'écrivain haïtien Joseph Anténor Firmin, en publiant *De l'égalité des races humaines* (9), réfutera point par point la théorie de Gobineau, en montrant notamment les réalisations des peuples noirs de l'Egypte antique, jusqu'à la République d'Haïti en passant par l'Ethiopie. Dans la 2^e partie du XXe siècle plusieurs scientifiques et notamment Albert Jacquard généticien français (10) démontreront l'inexistence des « races » parce qu'en fait il n'y en avait qu'une : la race humaine. Par contre, ils montreront l'existence d'ethnies différentes, de peuples différents avec des spécificités culturelles, ce qui n'est pas la même chose car on ne parle plus dans ce cas de « hiérarchie raciale ».

L'eugénisme d'Alexis Carrel

Alexis Carrel est un chirurgien et un biologiste lyonnais, prix Nobel de médecine en 1912 qui développa une théorie basée sur la sélection. Dans son livre de référence *L'Homme cet inconnu* (11), publié en 1935, Alexis Carrel estime qu'il faut établir des relations nouvelles entre les hommes. Il présente un programme en plusieurs points : tout d'abord, substituer des concepts scientifiques de la vie aux anciennes idéologies, puis développer harmonieusement dans chaque individu toutes ses potentialités héréditaires, supprimer les classes sociales et les

remplacer par des classes biologiques et enfin rendre les hommes aptes à se conduire rationnellement. Il estime notamment que la sélection naturelle n'a pas joué son rôle depuis longtemps et que beaucoup d'individus inférieurs ont été conservés grâce aux efforts de l'hygiène et de la médecine. Il plaide alors pour un eugénisme radical, c'est-à-dire pour une élimination pure et simple des êtres humains qu'il estime indésirables. Il propose par exemple le fouet et l'euthanasie pour les plus criminels, même s'ils sont aliénés. Cependant, à la différence des racistes ayant une approche globale, il croit à la reproduction individuelle des caractères héréditaires. Les théoriciens nazis reprendront et développeront ses idées notamment pour l'élimination des personnes handicapées physiques et mentales, les malades mentaux et l'élimination des Juifs et des Tsiganes. Il rencontra le Maréchal Pétain en 1941 qui le nomme « Régent de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains ». Il est suspendu de ses fonctions en 1944, année de sa mort et la Fondation dissoute. En 1996, Patrick Tort et Lucien Bonnafé publient « *L'Homme cet inconnu : Alexis Carrel, Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz* » (12). Ils expliquent le lien entre Alexis Carrel, l'euthanasie des criminels, le programme T4 du régime nazi et l'euthanasie par la faim, (plus ou moins volontaire, il y a polémique) (13), des malades et handicapés mentaux pendant la 2^e Guerre mondiale dans les hôpitaux psychiatriques en France. Ils font le lien avec Jean-Marie Le Pen et le « détail » de l'Histoire à propos des chambres à gaz. Dans les années 90, plusieurs campagnes des mouvements antifascistes (Ras le Front, notamment) et d'extrême gauche permettront de débaptiser l'Université Lyon 1 et de nombreuses rues de villes françaises portant le nom d'Alexis Carrel.



La « race » est une construction sociale avec des effets de domination sur les groupes humains

Magali Bessone maître de conférence en philosophie politique explique que (14):

« L'ensemble de la communauté scientifique s'accorde sur le fait qu'il n'existe pas de races au sens biologique du terme. Autrement dit, aucun groupe humain n'est différencié du reste de l'humanité par des déterminants génétiques. Les catégories physiques, corporelles, ne correspondent en aucun cas à des caractéristiques internes, psychologiques, morales ou cognitives, contrairement à ce que la taxonomie raciale, développée à partir du XVI^e siècle, a cru pouvoir avancer. »(15)

Au XIX^e siècle, il était courant d'affirmer que les blancs Européens n'étaient pas de même nature que les noirs Africains, les jaunes Asiatiques et les rouges Américains. Cette approche servait à créditer la domination coloniale des pays européens. La biologie permettait une argumentation sur la supériorité de la « race » blanche. Les représentations qui sous-tendent le concept de « race » sont encore présentes dans l'inconscient collectif de nombreux peuples. La période de l'esclavage, de la domination coloniale de la France ainsi que la période de Vichy constituent trois temps forts ayant permis l'utilisation du concept de « race » en France.

Magali Bessone argumente :

« On a voulu oublier le passé sans en tirer les conséquences. Il aurait fallu au contraire l'examiner et déconstruire systématiquement les catégories raciales à chaque fois qu'elles pouvaient ressurgir. La conséquence est que l'on voit réapparaître aujourd'hui des comportements marqués du sceau du racisme. »(15)

En revanche, il est important de parler des discriminations liées à l'ethnie, de la même manière que l'on parle des discriminations liées au sexe, à la classe sociale et à la religion.

Magali Bessone pense que « La race est uniquement une construction sociale désignant des effets de domination entre les groupes humains, il n'y a pas de raison d'avoir peur d'ouvrir les débats. »(15)

L'extrême droite française à l'heure actuelle est majoritairement raciste. Les organisations identitaires tiennent régulièrement de tels propos et argumentent dans ce sens. Leurs discours trompeurs sur le différentialisme permettent de réhabiliter la question raciale au détriment de la question sociale. Quand au Front National, il ne se déclare pas raciste ouvertement mais une grande partie de ses cadres le sont.

Les perspectives pour l'avenir

-Afin d'éviter un retour majoritaire à ce concept de « race », il est capital que l'éducation des enfants à l'Ecole puisse passer par des enseignements à la fois anatomiques, génétiques et historiques pour déconstruire ce concept, mais aussi intégrer dans les programmes, l'histoire de l'esclavage et de la période coloniale.

- Par ailleurs la représentativité dans les médias, des personnes d'origines ethniques étrangères ou issues des différentes générations de l'immigration mérite encore une progression conséquente.

-La lutte contre le racisme est un combat à entretenir régulièrement : pas une seule exaction, pas une seule agression ne doivent être passées sous silence. Les condamnations devant suivre proportionnellement aux délits.

- Les questions de citoyenneté et de nationalité mériteraient d'être à nouveau



abordées avec un éclairage actuel. C'est pendant la Révolution française que la différence entre citoyenneté et nationalité a été abordée. Des personnalités étrangères ont obtenu la citoyenneté française et un article de l'Acte constitutionnel de 1793 y fait référence (16).

Article 4. - Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; - Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année - Y vit de son travail - Ou acquiert une propriété - Ou épouse une Française - Ou adopte un enfant - Ou nourrit un vieillard ; - Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité - Est admis à l'exercice des Droits de citoyen français.

Cependant la constitution de 1793 n'a jamais été appliquée. Le 9 thermidor mettant un terme au processus révolutionnaire engagé par les Jacobins. Ce débat a été repris à plusieurs reprises et particulièrement dans les années 1980/1990 par l'intermédiaire de l'Association "Mémoire Fertile" (17). L'idée était de promouvoir une Nouvelle citoyenneté en développant des arguments montrant la différence entre citoyenneté et nationalité. A l'heure actuelle, cette séparation en France n'est toujours pas acceptée. Pourtant cette question est centrale pour des personnes qui veulent garder leur nationalité d'origine tout en voulant vivre et s'intégrer en France. De nombreux jeunes étrangers ou d'origine étrangère pourraient alors choisir. La nationalité garantirait une identité, quant à la citoyenneté, elle permettrait l'accès aux droits et aux devoirs. Il n'y aurait rien de changé pour ceux qui souhaiteraient obtenir la nationalité française ou la garder par leur naissance.

- Un dernier concept à prendre en compte

c'est celui d'altérité culturelle. Afin d'aborder cette question de la façon la plus claire possible, l'approche retenue pourrait être celle de l'interculturalité, articulant universalisme et relativisme. Un courant d'idées se développe à l'heure actuelle, parlant de laïcité interculturelle, c'est-à-dire que l'on peut aller très loin dans les connaissances réciproques des cultures, les interactions, les échanges, mais à condition que les droits et les libertés des personnes ne soient pas atteints.

- Ces différents apports concernant les discriminations seraient une avancée mais resteraient insuffisants si, en parallèle, il n'y avait pas un changement politique radical permettant un accès massif des jeunes vers un emploi stable, accompagné d'une nette amélioration des conditions de vie des classes populaires ■

- (1) Charles de Secondat, baron de Montesquieu *L'esprit des lois* Classiques Garnier 2011.
- (2) Jean-Jacques Rousseau *Du Contrat Social* Flammarion 2001
- (3) Abbé Raynal *Histoire philosophique des deux Indes* Bibliothèque des Introuvables 2006.
- (4) Charles-Robert Ageron *France coloniale ou parti colonial ?* PUF 1978.
- (5) Karl Marx et Friedrich Engels : « Abd el Kader – Bugeaud – L'Algérie » articles publiés dans *The New American Cyclopaedia* 1858. Publication française « Abd el Kader et l'indépendance de l'Algérie » dans la revue IV e Internationale en février 1964.
- (6) Lénine « Premières ébauches des thèses sur les questions nationales et coloniales » IIe Congrès de l'Internationale communiste. Publication dans le numéro 11 de la revue *L'Internationale communiste* en 1920.
- (7) Gilles Manceron *Marianne et les colonies : Une introduction à l'histoire coloniale française* La découverte 2003.
- (8) Arthur de Gobineau *Essai sur l'inégalité des races humaines* Didot 1853



(9) Firmin Joseph Anténor *De l'égalité des races humaines* Réédition L'Harmattan 2004.

(10) Albert Jacquard *Tous différents, tous pareils* Nathan, 1991.

(11) Alexis Carrel *L'Homme cet inconnu* Plon 1941.

(12) Patrick Tort et Lucien Bonnafé *L'Homme cet inconnu : Alexis Carrel, Jean-Marie Le Pen et les chambres à gaz* Syllepse 1992.

(13) Isabelle von Bueltzingsloeven *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation.* » Aubier 2007.

(14) Magali Bessone *Sans distinction de race ? Une analyse critique du concept de race et de ses effets pratiques* Vrin, 2013.

(15) Magali Bessone : article « La race est une construction sociale désignant des effets de domination » paru dans les *ASH* n° 2853, du 28 mars 2014.

(16) Constitution du 24 juin 1793 : article IV de l'Acte constitutionnel.

(17) Raymond Curie : Mémoire de DEA de sociologie *Les associations de jeunesse issues de l'immigration dans la société française des années 80 : quel avenir pour la citoyenneté ?* 1991.